bases stables. Les hommes d'affaires redoutent les dangers que comportent de fréquentes modifications du tarif. Les lois que nous adoptons ici, qu'il s'agisse du tarif douanier ou de tout autre sujet, n'ont rien de définitif. Ce que le Parlement décrète aujourd'hui peut être révoqué demain. C'est là un fait notoire, et d'après lequel chacun doit se guider dans la conduite de ses affaires. Il est à souhaiter néanmoins que les hommes d'affaires aient l'assurance que le tarif douanier jouit d'un certain degré de stabilité. Cependant, il peut y avoir des exceptions. En règle générale, il est toujours possible de fournir au pays une assurance raisonnable que le tarif douanier sera établi sur des bases solides. Il est fort à propos que le Gouvernement puisse offrir ces garanties, car il n'est pas un homme d'affaires qui se soucie de se lancer dans des entreprises exposées à péricliter par suite des modifications trop fréquentes du tarif.

Le 23 mai de la même année, le très honorable premier ministre disait à propos de la même question:

Non, ce que mon honorable ami tentait de faire entendre par des observations à la Chambre, c'était que le Gouvernement, après avoir soigneusement étudié la situation sous toutes ses faces, en était venu à la conclusion, étant donné l'état de choses actuel au Canada relativement aux autres pays, qu'il devait informer le peuple canadien que le tarif demeurera stable pendant un certain temps, à moins que pour des raisons d'urgence, il n'y ait lieu d'y apporter des modifications. C'est ce que mon honorable ami a voulu expliquer clairement à la Chambre, et il a agi ainsi pour la raison que ce que le Canada peut accomplir avec justice en matière de revision de tarif, dépend nécessairement en grande partie de ce que font nos voisins du sud et ce qui se produit en Europe.

Je constate aujourd'hui que la France, l'un des principaux membres de la Société des nations, élève son tarif douanier contre le Canada, tandis que le ministre de la Justice parle vaguement de suivre les ordres de la Société des nations. Je constate, en outre, qu'à cette époque le premier ministre reconnaissait que notre conduite dépend dans une large mesure de celle de nos voisins du sud. Ceux-ci ont élevé d'année en année leurs droits contre nos produits, jusqu'à les exclure presque tous, sauf la matière première dont ils peuvent avoir besoin pour la fabrication. Le premier ministre ajoutait:

Quelle est notre position vis-à-vis les Etats-Unis? Depuis la convention libérale, les Etats-Unis ont imposé un tarif plus élevé que tout ce qu'on avait vu auparavant entre les deux pays. Ce qu'on nomme le tarif Fordney-Mc-Comber fonctionne au détriment du Canada.

Et voici la question qu'il posait alors, et que je répète à mes amis d'extrême gauche:

Est-il un député qui peut se lever et dire: Nonobstant ce fait évident, nous sommes d'avis que nous devrions faire disparaître la muraille élevée contre les Etats-Unis et leur permettre d'exporter au pays d'une manière encore plus préjudiciable à nos industries que dans le passé.

Un MEMBRE: Qui parlait ainsi?

L'hon. M. BENNETT: Le très honorable premier ministre, le 23 mai 1923. Mais c'étaient des paroles lancées à l'adresse des fabricants, et quand il s'aperçut que le groupe d'en face dirigé par mon honorable ami de Brandon (l'hon. M. Forke) n'était pas du même avis, il commença à rafistoler le tarif. et il s'applique depuis à lui apporter les remaniements indiqués. Vous vous souvenez de l'heureuse expression du ministre de l'Intérieur qui sonna "le glas de la protection" dans son fameux discours, et la remarque de son chef que je viens de lire lui est rappelée aujourd'hui. Telle est la situation. C'est la vieille histoire racontée par le ministre des Chemins de fer qui s'efforce de faire croire au peuple canadien que notre parti préconise un tarif élevé parce que nous avons osé répéter ce que le premier ministre lui-même a dit en 1923, à savoir que personne dans cette Chambre ou dans le pays n'oserait remarquer: "Nonobstant ce fait évident, nous devrions renverser la muraille élevée contre les Etats-Unis." L'avezvous fait? Laissons la statistique nous renseigner quant aux importations de fer, d'acier, d'instruments aratoires, de cuivre, de laiton, en vérité de presque tout ce que l'on peut mentionner, et constatons l'augmentation croissante de ces importations. Comme l'a dit le ministre, la tendance est d'augmenter nos achats d'articles à provenance des Etats-Unis et de leur vendre de moins en moins, sauf nos matières premières. C'est contre cela que le très honorable premier ministre a alors protesté. Mais rester au pouvoir était plus important que le maintien du principe qu'il a alors énoncé et, comme l'a fait observer le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, en 1925 les foudres qu'il a lancées contre le Gouvernement ont forcé ce dernier à modifier ses opinions, avec ce résultat que nous avons le tarit tel qu'il est aujourd'hui. Telle est la situation.

Voici une autre question, monsieur l'Orateur. Nous avons discuté le problème de l'immigration, et les honorables députés ministériels ont osé dire que parce que, nous de la gauche, avions signalé les conditions actuelles au pays, nous parlions en faveur des Etats-Unis. (Exclamations). Favoriser les Etats-Unis? Alors, est-ce ce que faisait le premier ministre en 1923? Puis-je aller encore plus loin et demander à mon honorable ami de Hants-Kings (M. Ilsley), qui a fait allusion aux discours de sir Richard Cartwright lorsque le parti libéral était dans l'opposition, si sir Richard favorisait les Etats-Unis? Ce grand critique financier a signalé l'état de choses qui existait dans les deux pays, et a déclaré ce qu'il croyait être nécessaire pour le plus grand bien du Canada. Ce sera un jour néfaste pour notre pays lorsque le Parlement